

AGAT FILMS ET MEMENTO PRODUCTION PRÉSENTENT

LES LOBBIES DU TABAC AU CŒUR DE L'EUROPE

THOMAS
VDB

BOULI
LANNERS

CÉLESTE
BRUNNQUELL

UNE AFFAIRE DE PRINCIPE

UN FILM DE
ANTOINE RAIMBAULT

SCÉNARIO ANTOINE RAIMBAULT ET MARC SYRIGAS

LISA LOVEN KONGSLI LISA KARLSTRÖM VINCENZO AMATO MAURIZIO MARCHETTI WIM WILLAERT KLAUS CHRISTIAN SCHREIBER BERNARD BLANCAN MARIA DE MEDEIROS JOAQUIM DE ALMEIDA

APPUI EN FELD-UP A BROUCELLES, LES LOBBIES AU CŒUR DE L'EUROPE de JOSE BOVE. EN COLLABORATION AVEC GILLES LUNEAU. CO-PRODUCTION AVEC: PASCAL CHANTIER, JOSE BOVE, JEAN-MARIE COSSIGNES, PASCAL CHANTIER, MARC SYRIGAS, ANTOINE RAIMBAULT, ALXANDRE MALLET-SIUY. CO-PRODUCTION AVEC: ANDRÉ LOGIC, SAZKAN DAVO, STEVEN PETITTELLE, MATHIEU JEAN-BAPTISTE BEAUBOIN, PIERRE MERTELS, ADRIEN NUZZI, ALEX GROSS, GREGOIRE PANSER, NICOLAS DE GORONVILLE, ELISE AMON, CATHÉRINE TILMANT, PASCAL JORDIS. PRODUCTION: PASCAL CHANTIER, MEMENTO PRODUCTION. EN COPRODUCTION AVEC: PAMARCO PRODUCTIONS, LA COMPAGNIE CINÉMATOGRAPHIQUE, FRANCE 3 CINÉMA, VOI de BE TV, RTBF (TELEVISION BELGE), PRODIGES, ANCELE (CHANEL), SUEZ (L'ESPRESSO), CINE+ FRANCE, TELEVISION WALLONNE, WALLEMIPTV, TV COOPERATION AVEC: CUEFIVRA 20, INDIFILMS 12, CINEVENTURE 8, CINECAP 7, LA BANQUE POSTALE, IMAGE 17, IMPACT FILM. AVEC LE SOUTIEN DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE, MOVIE TAX INVEST, ICP PARIBAS FILMS, FINANCE ET/OU LA REGION GRAND EST ET STRASBOURG EUROMETROPOLITAIN, DANS LE CADRE DU CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITAL EUROPEEN 2021-2023, AVEC LE SOUTIEN DU CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL DE LA FEDERATION WALLONNE BRUXELLES, AVEC LE SOUTIEN DE CHARADES, DISTRIBUTION FRANCE, MEMENTO DISTRIBUTION.

© Pascal Chantier - Création - Affiches Brutes x Troika

DOSSIER PÉDAGOGIQUE



UNE AFFAIRE DE PRINCIPE

Un film d'Antoine Raimbault

Avec Bouli Lanners, Thomas VDB, Céleste Brunnquell

Scénario Antoine Raimbault et Marc Syrigas

Bruxelles, 2012. Quand le commissaire à la santé est limogé du jour au lendemain, dans la plus grande opacité, le député européen José Bové et ses assistants parlementaires décident de mener l'enquête. Ils vont alors découvrir un véritable complot menaçant de déstabiliser les instances européennes, jusqu'à leur sommet.
Tiré de faits réels.

Adapté de *Hold-up à Bruxelles, les lobbies au cœur de l'Europe* de José Bové, en collaboration avec Gilles Luneau © éditions La Découverte, 2015

Durée : 1h36

PLAN DU DOSSIER

Entretien avec Antoine Raimbault	p. 3
3 questions à José Bové	p. 5
Repères : les dates-clés de l'affaire	p. 6
Repères : les protagonistes	p. 7
Repères : l'industrie du tabac, un puissant lobby	p. 9
Les associations qui soutiennent le film	p. 10
Cadre pédagogique	p. 11
Activité 1	p. 14
Activité 2	p. 16
Activité 3	p. 18
Activité 4	p. 21
Activité complémentaire	p. 22
Corrigé des activités	p. 23
Organiser une séance scolaire	p. 26



Photo © Pascal Chantier

ENTRETIEN AVEC LE CINÉASTE ANTOINE RAIMBAULT

Photo © duchilli



Le premier long métrage d'Antoine Raimbault *Une intime conviction*, thriller judiciaire autour du procès en appel de Jacques Viguier, avec Marina Foïs et Olivier Gourmet, est sorti en 2019 et a rassemblé plus de 400 000 spectateurs. *Une affaire de principe* est son deuxième film.

QUEL A ÉTÉ LE POINT DE DÉPART DU FILM ?

J'avais commencé à faire des recherches pour un autre projet. C'était déjà l'histoire d'une enquête, autour du financement des institutions publiques par des intérêts privés. J'y voyais le combat de la démocratie et de l'état de droit face à la puissance grandissante des lobbies. Et je suis tombé sur l'affaire Dalli, qui condensait tous ces thèmes. Elle permettait en plus une plongée au cœur des institutions européennes, dont je ne savais quasiment rien. En tirant le fil de l'affaire Dalli je découvre que José Bové s'est investi personnellement en soutien de Dalli et s'est lancé dans une véritable contre-enquête depuis les coulisses du Parlement. Il a raconté toute cette histoire dans un chapitre de son livre.

QU'EST-CE QUI VOUS A INTÉRESSÉ DANS CE LIVRE ?

Dans cette sombre histoire d'un possible complot fomenté par le lobby du tabac, je trouve tous les ingrédients d'un thriller. Une plongée dans une institution complexe, qui a ses propres codes qu'il va falloir domestiquer. Je me dis très vite aussi qu'on n'a jamais vu d'enquête menée par des parlementaires. Et je pressens bien sûr que Bové est un personnage de cinéma.

QU'EST-CE QUE LA PERSONNALITÉ DE JOSÉ BOVÉ A APPORTÉ AU PROJET ?

José est un activiste, un syndicaliste, un homme de terrain. A l'écouter raconter ses 10 années passées au Parlement, je me suis dit : c'est mieux qu'un film de bureau, c'est un film d'action ! Je commence à réfléchir à un récit qui doit secouer, bousculer le cadre. La plupart des thrillers politiques

s'intéressent aux intrigues de palais et aux figures de pouvoir. C'est précisément l'inverse qui me fait vibrer, l'incarnation du contre-pouvoir. Ici, le contre-pouvoir, ce sont les parlementaires au cœur même de l'institution. À travers l'incarnation de José, j'ai essayé de filmer l'état de droit, avec cette idée que la démocratie est un sport de combat entre le pouvoir et le contre-pouvoir.

COMMENT AVEZ-VOUS FAIT POUR RENDRE CE SUJET CINÉMATOGRAPHIQUE ?

Toute l'ambition du film est là : filmer le travail de fourmi des personnages au cœur de l'institution de manière ludique et cinématographique. Le film embrasse aussi un certain nombre de codes du genre, qui permettent au spectateur de se laisser porter. C'est un thriller, mais dont les personnages ne sont que des parlementaires. Ils n'ont ni les moyens de la police, ni armes à feu. Leurs armes ce sont des conférences de presse, un smartphone qui recueille une confession, une imprimante qui sort un mail capital... J'ai voulu pleinement assumer ce côté « thriller de bureau », en m'évertuant à donner du souffle. En ne sacrifiant jamais rien au rythme, au crescendo de l'enquête qui part de la parole pour aller vers l'action.

PARLEZ-NOUS DE LA DISTRIBUTION...

Avec ma directrice de casting Laure Cochener nous avons passé de longs mois à chercher le bon équilibre. Il fallait que la distribution du film ait un ADN particulier et inédit. Une incarnation pertinente de l'Europe. À l'arrivée j'aime l'éclectisme du casting. Certains talents que j'avais déjà bien repérés dont Lisa Loven Kongsli, Wim Willaert, Joachim de Almeida, Maria de Medeiros, Bernard Blancan et d'autres que je ne connaissais pas du tout, comme Lisa Karlström, Klaus Christian Schreiber ou Maurizio Marchetti. Au final c'est un alliage de différentes sensibilités, à l'image de l'Europe.

ET POUR JOSÉ BOVÉ ?

Qui mieux que Bouli Lanners pour incarner notre Bové de cinéma ? La rencontre entre les deux était capitale. Ils ont beaucoup de points communs. Bouli a un truc un peu punk qu'a aussi José, mêlé à une grande tendresse. En emmenant Bouli sur le plateau du Larzac, à les voir tous les deux se marrer, j'ai tout de suite su qu'il allait se passer quelque chose. Pour la transformation physique, je crois énormément aux désirs des acteurs. Je ne voulais rien forcer et j'ai laissé le soin à Bouli de trouver son chemin, à tâtons, vers la juste incarnation.

Texte extrait du dossier de presse du film
© Memento Distribution



Photo © Pascal Chantier



Dans le film *Une Affaire de principe*, Bouli Lanners interprète José Bové et Thomas VDB l'assistant parlementaire du député européen.

Photo © Pascal Chantier

3 QUESTIONS À JOSÉ BOVÉ

© Marie-Lan Nguyen CC BY-SA 2.5



Paysan et syndicaliste au sein de la Confédération paysanne, militant altermondialiste, José Bové siège comme député européen de 2009 à 2019 au sein du groupe écologiste. Il a raconté son expérience dans le livre *Hold-up à Bruxelles, les lobbies au cœur de l'Europe* (écrit en collaboration avec Gilles Luneau, 2015).

EN TANT QU'HOMME POLITIQUE ET CITOYEN, QUEL SOUVENIR VOUS GARDEZ DE CETTE HISTOIRE ?

Je pense que la première chose - mais qui est liée à mon caractère et ma façon de m'engager - c'est mon intuition de départ. Il n'était pas possible pour moi que John Dalli, commissaire européen, ait commis un délit d'initié. Dalli est quelqu'un que j'ai combattu, sur la question des OGM par exemple. Mais je l'ai rencontré, j'ai discuté avec lui, je crois savoir qui il est. Donc, lorsqu'éclate cette affaire, je me dis qu'il y a un truc qui cloche.

QUEL A ÉTÉ VOTRE APPORT AU SCÉNARIO ?

L'important pour moi était que le scénario soit irréprochable sur le fond, qu'il n'y ait pas d'erreurs par rapport au déroulé des événements et au fonctionnement des institutions européennes. Même s'il a fallu faire par moments des raccourcis et des coupes, parce que le film est basé sur une histoire qui s'est déroulée sur plusieurs années.

IL Y A UNE SCÈNE FRAPPANTE DANS LE FILM : VOUS ÊTES À LA CANTINE DU PARLEMENT EUROPÉEN, VOUS CHERCHEZ DES ALLIÉS POUR DÉFENDRE DALLI.

La scène évoque la question institutionnelle. Le Parlement européen est élu à la proportionnelle intégrale : personne ne peut être majoritaire. Donc il faut sans cesse construire des majorités, c'est l'art permanent du compromis. Beaucoup de partis et politiciens français ne comprennent rien aux institutions européennes. C'est toujours rigolo de les entendre dire « *Nous, quand on sera au Parlement, on va faire ci, on va faire ça* ». Mais ils ne vont rien faire du tout. S'ils ont compris les mécanismes, ils vont construire, avec d'autres, des coalitions pour essayer de faire bouger des lignes !

Texte extrait du dossier de presse du film
© Memento Distribution

REPÈRES LES DATES CLÉS DE L'AFFAIRE

2012

- 16 octobre** John Dalli démissionne de son poste de commissaire européen à la Santé et à la Politique des consommateurs à la demande de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, suite à des allégations de corruption et de trafic d'influence liées à la législation sur le tabac.
- Fin octobre** L'Office européen de la lutte antifraude, transmet son rapport final aux autorités judiciaires maltaises qui ouvrent une enquête.
L'homme d'affaires maltais Silvio Zammit aurait sollicité des pots-de-vin de la part de la société suédoise Swedish Match, spécialisée dans la vente de snus, en échange de l'influence de John Dalli dans les prochaines directives sur les produits du tabac.

2013

- 28 avril** Le rapport de l'OLAF est rendu public.
- 8 juin** Les charges contre John Dalli sont abandonnées par le parquet général de Malte, faute de preuves.

2014

- 19 mai** La directive sur les produits du tabac, comprenant la mise en place du paquet de cigarettes neutre, est adoptée par le Parlement Européen.

2015

- 12 mai** Le Tribunal européen rejette l'action de John Dalli demandant l'annulation de sa démission forcée et une indemnisation pour préjudice.

2016

- 2 mars** La Commission européenne lève une partie de l'immunité du président de l'OLAF, Giovanni Kessler, qui devra finalement répondre devant la justice suite à la plainte de John Dalli.
- Juillet** La justice maltaise inculpe Silvio Zammit pour corruption.

2017

- 1er janvier** Mise en vente des paquets neutres en France.

2023

- 15 septembre** Giovanni Kessler est condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles à un an de prison avec sursis pour une écoute illégale visant à incriminer John Dalli.

2024

- 22 avril** Procès en appel de Giovanni Kessler.

REPÈRES LES PROTAGONISTES

JOSÉ BOVÉ



José Bové, né le 11 juin 1953 à Talence (Gironde), est un paysan, syndicaliste et ancien député européen. Il est un des fondateurs de la Confédération paysanne, un syndicat paysan qui s'oppose à l'agriculture productiviste et l'industrie agroalimentaire, au nom du respect des personnes et de l'environnement. Il devient célèbre en 1999, en France et dans le monde, pour avoir démonté le restaurant McDonald's de Millau à la suite de sanctions américaines contre l'Europe pour avoir refusé l'importation du bœuf aux hormones. Pour les différentes actions auxquelles il a participé, il a été incarcéré à quatre reprises. Il est tête de liste Europe Écologie pour la circonscription Sud-Ouest en France lors des élections européennes de 2009, à l'issue desquelles il est élu député européen. Réélu en 2014, il quitte le Parlement européen en 2019. Il a notamment publié *Hold-up à Bruxelles, les lobbies au cœur de l'Europe* (en collaboration avec Gilles Luneau © éditions La Découverte, 2015) sur son expérience européenne.



JOHN DALLI

Commissaire européen chargé de la Santé et de la politique des consommateurs de 2010 à 2012 sous la présidence de Manuel Barroso. Il appartient au parti nationaliste (PN/NP). Accusé de corruption, il démissionne le 16 octobre 2012.

JOSÉ MANUEL BARROSO

Ancien Premier ministre du Portugal (2002 – 2004), il est nommé Président de la Commission européenne de 2004 à 2014. Il demande en octobre 2012 à John Dalli de démissionner de son poste.



GIOVANNI KESSLER

Il dirige l'OLAF (Office européen de lutte antifraude) de 2010 à 2017. Condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles à un an de prison avec sursis pour une écoute illégale visant à incriminer John Dalli, il a fait appel. Celui-ci sera jugé en avril 2024.

MARTIN SCHULZ

Député allemand et membre de l'alliance progressiste des socialistes et démocrates, il devient Président du Parlement européen en 2012.



ET AUSSI

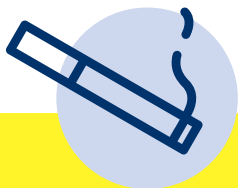
Silvio Zammit - Ancien restaurateur et collaborateur du commissaire de John Dalli, il a été accusé en 2012 d'avoir sollicité un pot-de-vin de 60 millions d'euros pour influencer l'ancien commissaire Dalli.

Gayle Kimberley - Ancienne membre du service légal de la Commission, elle devient lobbyiste embauchée par Swedish Match pour approcher John Dalli.

Michel Petite - Lobbyiste pour l'industrie du tabac dans le cadre de ses fonctions pour un cabinet de conseil, il est haut-fonctionnaire européen puis chef du comité d'éthique à la Commission à compter de 2009. Il est remplacé dans ses fonctions en décembre 2013 à la suite de plaintes déposées par plusieurs ONG.

REPÈRES

L'INDUSTRIE DU TABAC, UN PUISSANT LOBBY



Selon l'OMS, **1,25 milliard d'adultes** dans le monde consomment du tabac, soit **22,3%** de la population mondiale.

Chaque année dans le monde, les cigarettiers fabriquent **6 000 milliards** de cigarettes.

(Source : OMS, 2022)



Le tabac fait chaque année plus de **8 millions** de morts dans le monde.

Plus de 7 millions d'entre eux sont des consommateurs ou d'anciens consommateurs, et environ 1,2 million des non-fumeurs involontairement exposés à la fumée.

(Source : IHME, 2019)



La consommation de cigarettes baisse tendanciellement dans le monde.

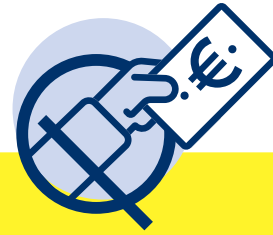
Pour séduire de nouveaux consommateurs, notamment chez les jeunes, l'industrie du tabac mise sans cesse sur de nouveaux produits, qui sont moins encadrés par les législations nationales et internationales : e-cigarettes, puff, tabac à chauffer, snus...



PHILIP MORRIS
INTERNATIONAL

Le marché du tabac est dominé par **4 sociétés internationales**, communément appelées les "Big Four" : Philip Morris International, British American Tobacco, Japan Tobacco, Imperial Tobacco

NB : La française Seita (productrice des Gauloises et Gitanes), privatisée en 1995, a été rachetée par Imperial Tobacco.



En 2022, l'industrie du tabac a dépensé à elle seule entre 12 et 16 millions d'euros pour ses actions de lobbying en Europe.

(Source : <https://www.smokefreepartnership.eu/>)

APRÈS LE FILM, LE COMBAT CONTINUE !

Si, comme le raconte *Une affaire de principe*, une bataille a été gagnée grâce à l'opiniâtreté de José Bové et d'autres députés européens, le combat continue pour soustraire les institutions européennes à l'influence de l'industrie du tabac.

À titre d'exemple, l'accord sur le commerce illicite de cigarettes entre Philip Morris et la Commission européenne a bien pris fin en 2016. Mais des conventions similaires lient encore la Commission aux trois autres « Big Four » !

L'enjeu le plus crucial reste cependant d'obtenir enfin la révision des deux principales directives européennes encadrant le commerce du tabac (la Directive « Produits du tabac » de 2014 et la Directive sur la fiscalité de 2011), pour les adapter aux évolutions du marché, et notamment à l'émergence de nouveaux produits (cigarette électronique, tabac chauffé...) peu ou pas encadrés.

Cette révision, freinée par le lobby du tabac, est au point mort depuis des années et va encore être retardée par l'installation d'un nouveau Parlement et d'une nouvelle Commission.

Source : Alliance contre le tabac

LES ASSOCIATIONS QUI SOUTIENNENT LA SORTIE DU FILM

LDH
Fondée en 1898



LDH - LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

« La LDH (Ligue des droits de l'Homme) est une association indépendante, engagée pour la défense des droits et libertés. Elle agit contre les injustices, le racisme, le sexisme, l'antisémitisme et les discriminations et défend la liberté d'expression, le droit de manifester ou encore de vivre dans un environnement sain et durable. »

<https://www.ldh-france.org/>



ACT-ALLIANCE CONTRE LE TABAC

« Si les conséquences sanitaires de l'industrie du tabac sont bien connues, provoquant chaque année le décès prématuré de 8 millions de personnes à l'échelle mondiale, ses méfaits concernent aussi notre environnement et notre société. Organisation du commerce illicite, pollution des sols et des océans, creusement des inégalités sociales et de santé, etc. rares sont les industries aussi néfastes que celle du tabac ! Reconnue d'intérêt général, l'ACT-Alliance contre le tabac est depuis plus de 30 ans le porte-voix des principaux acteurs engagés dans la lutte contre le tabagisme (La ligue contre le cancer, la Fédération Française de Cardiologie, le Comité National Contre le Tabagisme, Demain sera non fumeur, etc.). Véritable contre-lobby, notre collectif mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer visant à freiner les manipulations des cigarettiers tout en changeant durablement la perception et l'image de cette industrie dans l'opinion publique. En révélant au grand public l'affaire Dalli que nous connaissons bien, *Une affaire de principe* met en lumière notre combat quotidien contre le lobby de l'industrie du tabac. Il nous semblait donc important que l'ACT prenne part à la promotion du film. », explique Marion Catellin, Directrice de l'ACT-Alliance contre le tabac.

<https://alliancecontreletabac.org/>



TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE

« Fondée en 1995, Transparency International France est une des plus anciennes sections de Transparency International, mouvement de lutte contre la corruption présent dans plus de cent pays dans le monde. Pour Transparency International, la transparence n'est pas une fin, mais un moyen pour faire reculer la corruption et renforcer la responsabilité et l'intégrité à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société. C'est notamment le cas du lobbying. Ceux qui font la loi ont besoin d'échanger avec ceux qui la vivent au quotidien. Le lobbying est donc compatible avec la démocratie, à la condition qu'il soit conduit avec intégrité et que son usage soit rendu clair et transparent. Cet encadrement permet à chaque citoyen de savoir comment s'élaborent et se négocient les décisions qui sont prises en leur nom par leurs représentants. Dans une démocratie saine, chacun doit pouvoir savoir comment est fabriquée la loi. »

<https://transparency-france.org/>

*Sherpa SHERPA

« Sherpa est une association qui lutte contre les crimes économiques et défend les victimes de la mondialisation. Notre stratégie repose sur une approche innovante du droit, alliant activités de plaidoyer, actions en justice, recherche juridique et partage d'expérience. Lobbying, corruption, secret des affaires... Autant de symptômes de l'emprise illégitime des acteurs économiques sur la société. Des pratiques qui, comme le démontre le film *Une affaire de principe*, ont des conséquences sur les droits humains, la santé, et l'environnement. Pour que la protection des droits fondamentaux et de l'environnement prime sur les intérêts lucratifs et privés des acteurs économiques, Sherpa s'emploie à combattre et visibiliser les stratégies d'influence des entreprises, comme le lobbying. L'association se bat contre l'opacité organisée des multinationales, qui entrave l'accès aux informations et aux preuves, en utilisant par exemple le secret des affaires. Sherpa agit également contre les pratiques de corruption pour renforcer la responsabilité des acteurs économiques impliqués et de leurs intermédiaires - cabinets de conseil et d'avocats, etc. -, des acteurs au cœur de l'affaire qui a inspiré le film *Une affaire de principe*. Notre objectif : un monde plus juste centré sur le respect des droits humains et de l'environnement. »

<https://www.asso-sherpa.org/>

CADRE PÉDAGOGIQUE

Rares sont les films qui mettent en scène le fonctionnement des institutions politiques, *a fortiori* celles de l'Union européenne, construction supranationale récente qui a toujours eu du mal à s'incarner de manière concrète pour le citoyen.

C'est tout l'intérêt du film *Une affaire de principe* d'Antoine Rimbault, qui, sous la forme d'un thriller haletant, a le mérite de décortiquer avec beaucoup de pédagogie les rouages des institutions communautaires, et de rendre intelligibles les enjeux politiques, légaux et institutionnels du "Dalligate" ou "Snusgate".

Le film permettra ainsi d'illustrer de manière vivante de nombreuses notions des programmes d'Histoire, EMC et d'HGGSP du Lycée.

DANS LES PROGRAMMES

HISTOIRE

Terminale Chapitre 2 : La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question
Ce chapitre vise à contextualiser les évolutions, les avancées et les crises de la construction européenne.

HGGSP

Première Thème 1 : L'Union européenne et la démocratie

Thème 4 : S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication
Axe : L'information à l'heure d'Internet - Témoignages et lanceurs d'alerte

EMC

Première Axe 2 : Les recompositions du lien social
Les nouvelles modalités de l'exercice de la citoyenneté en France et en Europe

Terminale Axe 1 : Fondements et expériences de la démocratie
La construction européenne et la démocratie : principes et institutions politiques et judiciaires ; l'Europe comme espace de production du droit ; citoyenneté européenne

Axe 2 : Repenser et faire vivre la démocratie

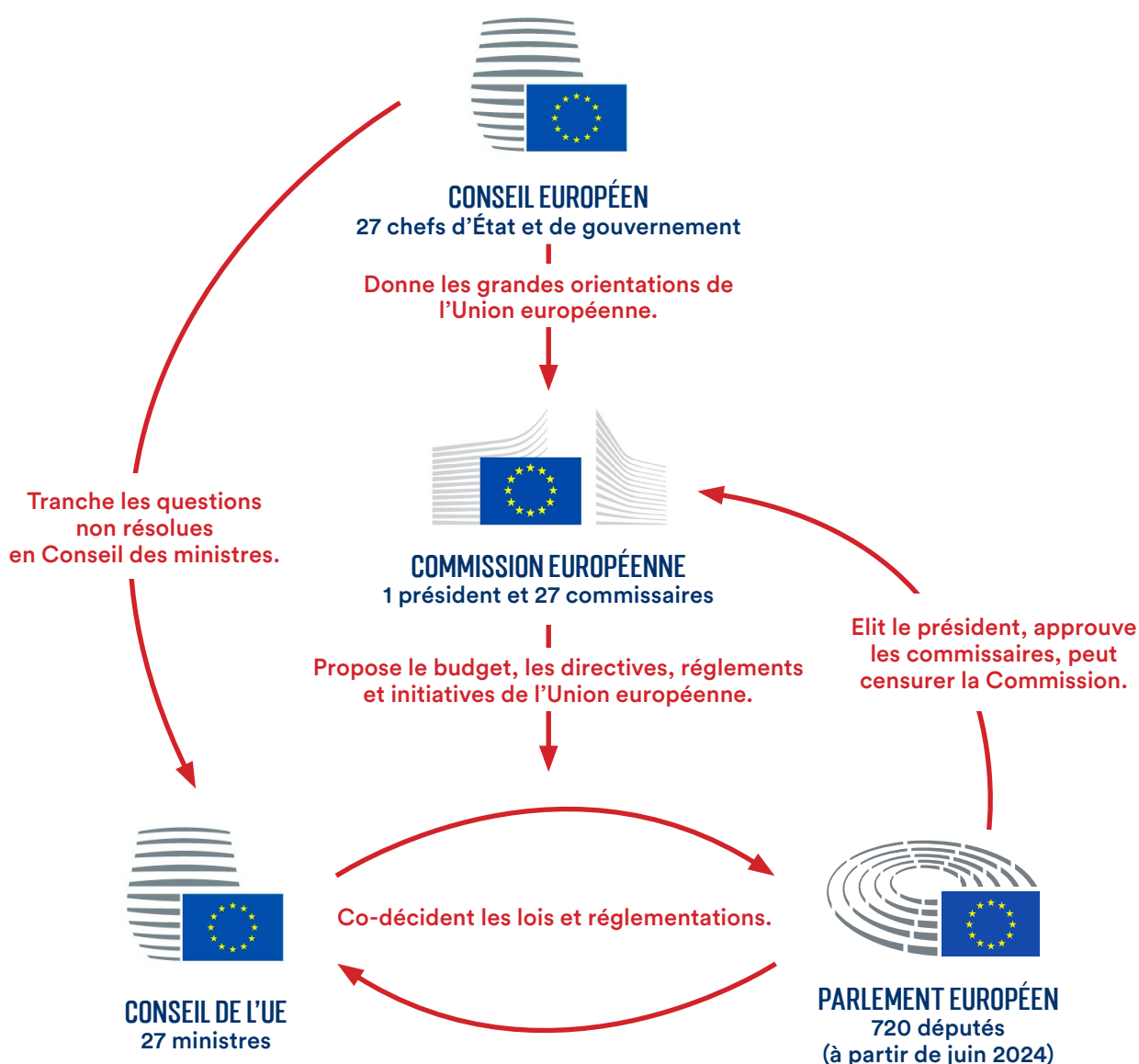
- Démocratie, exemplarité et transparence : les politiques de lutte contre la corruption ; les mesures concernant l'exigence de transparence financière des acteurs politiques et le financement des campagnes électorales ; les mesures visant la moralisation de la vie publique
- Les conditions du débat démocratique : médias, réseaux sociaux, information, éducation, éthique de vérité
- Les lanceurs d'alerte

ACTIVITÉ 1 L'UNION EUROPÉENNE : MODE D'EMPLOI

A/ LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

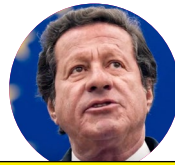
1/ Dans le schéma ci-dessous, entourez les deux institutions de l'Union européenne évoquées dans le film.

DOCUMENT 1 LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES



2/ Où siègent les deux institutions que vous avez entourées ? Sur une carte vierge de l'Europe, replacez-les ainsi que l'île de Malte, où José Bové rencontre John Dalli.

2/ À quelle(s) institution(s) européenne(s) appartiennent les personnages suivants et quelles fonctions* occupent-ils ?



Nom	José Bové	John Dalli	José Manuel Barroso	Martin Schulz
Nationalité				
Institution				
Fonction*				

* au moment des faits relatés par le film

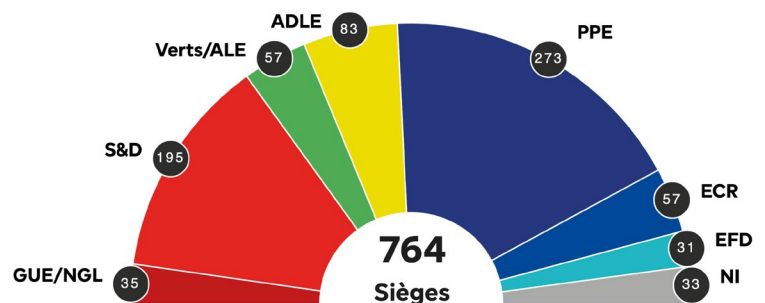
B/ JOSÉ BOVÉ, DÉPUTÉ EUROPÉEN

1/ Pour quelle(s) législature(s) José Bové a-t-il été élu député ? Est-il toujours député aujourd'hui ?

2/ À partir du document 2, vous indiquerez quel pourcentage représente le parti de José Bové au Parlement européen au moment des faits. Comment doit-il faire pour obtenir une majorité favorable à ses positions ?

DOCUMENT 2 COMPOSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN (2009-2014)

Groupe	Sièges	%
Parti Populaire Européen (PPE)	273	35,73
Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D)	195	25,52
Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE)	83	10,86
Verts/Alliance Libre Européenne (VERTS/ALE)	57	7,46
Conservateurs et Réformistes européens (ECR)	57	7,46
Gauche Unitaire Européenne/ Gauche Verte Nordique	35	4,58
Groupe Europe Libertés Démocratie	31	4,06
Non-inscrits	33	4,32



3/ À quel rôles du Parlement européen correspond l'action du député José Bové dans le film ? Soulignez-les dans le tableau du document 3. Vous pouvez vous aider des deux scènes suivantes.



DOCUMENT 3 LES 3 RÔLES DU PARLEMENT EUROPÉEN

Rôle législatif	Rôle de surveillance	Rôle budgétaire
<ul style="list-style-type: none"> • Il adopte la législation de l'Union conjointement avec le Conseil de l'Union européenne, sur la base de propositions de la Commission européenne. • Il se prononce sur les accords internationaux, les élargissements... 	<ul style="list-style-type: none"> • Il élit le/la président(e) de la Commission et approuve ses membres. Il peut censurer la Commission et l'obliger à démissionner. • Il exerce un contrôle démocratique sur toutes les institutions de l'Union. • Il lance des enquêtes et examine les pétitions des citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il établit le budget de l'Union, conjointement avec le Conseil.

C/ L'OLAF

1/ À partir du document 4, trouvez de quelle institution dépend l'OLAF, puis placez-le dans le schéma des institutions européennes (document 1).

2/ Expliquez quel est le rôle de l'OLAF. Quel problème est posé dans le film concernant son rôle dans le « Dalligate » ?

DOCUMENT 4 L'OLAF

L'Office européen de lutte Antifraude a été créé en 1999 pour renforcer la portée et l'efficacité de la lutte contre la fraude et tous autres comportements illégaux aux préjudices des intérêts financiers de l'Union européenne. L'OLAF a donc pour mission non seulement de protéger les intérêts financiers de l'UE mais aussi de lutter contre la fraude, la corruption ou les fautes commises au sein des institutions européennes lorsqu'elles ont des conséquences financières.

Il a également pour rôle de protéger les intérêts communautaires contre les irrégularités susceptibles de poursuites administratives ou pénales.

L'OLAF fait partie intégrante de la Commission malgré une autonomie budgétaire et administrative destinée à garantir son indépendance opérationnelle. L'indépendance de l'OLAF en terme de pouvoirs d'investigation interdit notamment à son directeur général de demander ou d'accepter des instructions d'un gouvernement ou d'une institution de l'UE y compris la Commission.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/micaf/presentation-de-lolaf-office-europeen-de-lutte-contre-la-fraude>

ACTIVITÉ 2 LES LOBBYS : UNE MENACE POUR LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE ?

RAPPEL DES FAITS

Le 16 octobre 2012, John Dalli, commissaire européen en charge de la Consommation et de la Santé, démissionne de ses fonctions suite à sa mise en cause dans une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). L'OLAF a agi à la suite d'une plainte d'une entreprise suédoise, Swedish Match, qui dénonçait le fait qu'un entrepreneur maltais l'avait approchée en faisant valoir ses contacts avec le commissaire pour l'influencer afin de légaliser le snus, poudre de tabac humide à mâcher, et leur ouvrir le marché européen. Le snus est fabriquée notamment par Swedish Match et la vente n'est autorisée qu'en Suède.

À partir de votre vision du film et du document 5, répondez aux questions.

1/ Pourquoi les industriels du tabac investissent-ils autant dans le lobbying auprès des institutions européennes ?

2/ En quoi le commissaire John Dalli est-il, au moment des faits, une personne-clé pour l'industrie du tabac ?



3/ Qu'est-il reproché à John Dalli par l'OLAF ? Quelle erreur avérée a-t-il commise ? De quoi le soupçonne-t-on par ailleurs ?

4/ Pourquoi le député José Bové veut-il rendre cette affaire publique ?



5/ Comment José Bové se prémunit-il de tout délit de corruption ou de conflit d'intérêts lors de ses échanges avec des représentants de Swedish Match ?

6/ José Bové et John Dalli n'appartiennent pas au même courant politique. Pourquoi, selon José Bové, est-ce une « affaire de principe » (expression qui donne son titre au film) que de prendre la défense de John Dalli ?

DOCUMENT 5 LE LOBBYING DANS L'UNION EUROPÉENNE

Le lobbying est une activité légale qui consiste à influencer la décision publique dans le but de défendre des intérêts sectoriels.

La définition européenne du lobbying se trouve aujourd'hui dans l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire.

Source : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/287735-lobbying-quels-dispositifs-denca-drement-dans-lue>

« L'action européenne contre le tabac date d'une directive sur la taxation, c'était en 1972 ! Commence alors l'afflux des lobbyistes de l'industrie du tabac à Bruxelles. Japan Tobacco, British American, Imperial ou Philip Morris avaient la réputation d'employer 200 lobbyistes auprès des institutions européennes – cinquante ans après les premiers textes, le lobby du tabac est toujours aussi actif.

Un rapport affirme que la Commission européenne peine à limiter ses contacts avec les cigarettiers et qu'elle refuse de divulguer les documents de réunion pour cause d'enquête de concurrence en cours. En avril, la médiatrice de l'Union européenne déplorait le manque de transparence de la Commission dans ses contacts avec les lobbies du tabac en citant des réunions sans compte rendu. Une rencontre au Parlement européen quelques semaines plus tard pointait la stratégie des lobbyistes pour lutter contre la révision de la directive sur la taxation du tabac qui n'est toujours pas entamée pour différencier la taxation des cigarettes de celle du tabac chauffé ou du vapotage. Les lobbyistes n'ont cependant pas pu empêcher l'UE d'imposer les paquets de cigarettes neutres ou d'adopter son objectif actuel : une Europe sans tabac en 2040. »

Source : <https://www.rfi.fr/fr/europe/20230531-union-europ%C3%A9enne-le-lobby-du-tabac-encore-tr%C3%A8s-pr%C3%A9sent-%C3%A0-bruxelles>

En 2022, l'industrie du tabac a dépensé à elle seule entre 12 et 16 millions d'euros pour ses actions de lobbying en Europe.

Source : <https://www.smokefreepartnership.eu/>

7/ Expliquez le principe des « revolving doors » et trouvez un équivalent en langue française. Quel problème ce phénomène pose-t-il pour le bon fonctionnement de l'Union européenne et des institutions démocratiques en général ?

8/ La sortie française du film *Une affaire de principe* est soutenue par 4 associations : Alliance Contre le Tabac (ACT), Sherpa, Transparency International France et la Ligue des Droits de l'Homme. Faites des recherches pour trouver les causes que défendent chacune de ces associations, et déterminez pour chacune d'elle en quoi le film croise ces causes.



ACTIVITÉ 3 LES LANCEURS D'ALERTE : DES CITOYENS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

La définition et la protection des lanceurs d'alerte sont devenues un enjeu majeur pour les démocraties. En France, depuis 2016, le législateur a mis en place un statut spécifique afin de mieux le protéger.



Photo © Pascal Chantier

A/ JOSÉ BOVÉ, UN LANCEUR D'ALERTE ?

En vous appuyant sur le document 6 et le film, répondez à la problématique : peut-on considérer José Bové, dans le film *Une affaire de principe* comme un lanceur d'alerte ?

Vous classerez les arguments dans un tableau ordonné.

DOCUMENT 6 LES LANCEURS D'ALERTE DANS LA LOI EN FRANCE

La loi du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin II », sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique a mis en place un statut du lanceur d'alerte. Le texte a transposé en droit interne la 4^e directive européenne de lutte contre le blanchiment et la corruption (20 mai 2015). La loi définit le lanceur d'alerte en retenant plusieurs critères (article 6 de la loi 9 décembre 2016) :

- une personne physique (et non pas un syndicat ou une association) qui a une connaissance personnelle des faits divulgués (et non pas le porte-parole d'un tiers), désintéressée (aucune rémunération) et de bonne foi ;
- les faits révélés doivent être soit des crimes et délits, des violations graves et manifestes d'un engagement international, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, soit une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général. Sont exclus les faits, informations ou documents couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client.

La loi a mis en place une procédure garantissant la confidentialité du lanceur d'alerte et des personnes visées : un dispositif de recueil des alertes, des canaux de signalement gradués (la hiérarchie en premier lieu, l'inspection, les tribunaux, les élus) et un accompagnement par les autorités publiques.

Trois ans plus tard entre en vigueur une directive européenne sur la protection commune des lanceurs d'alerte, désignés comme des acteurs permettant le respect de la légalité et l'application du droit de l'Union. Pour les protéger des représailles, le texte laisse le choix au lanceur d'alerte de divulguer ses informations soit en interne soit directement auprès des pouvoirs publics.

Source : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/283065-la-protection-des-lanceurs-dalerte-un-enjeu-pour-la-democratie>

Les lanceurs d’alerte font de bons héros de cinéma !

1/ Associez chacun de ces films au lanceur d’alerte dont il a porté l’histoire à l’écran.

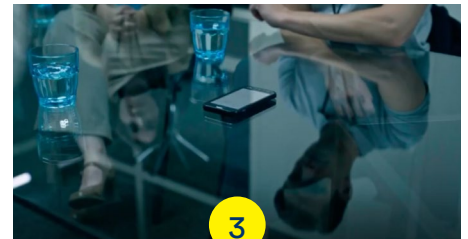
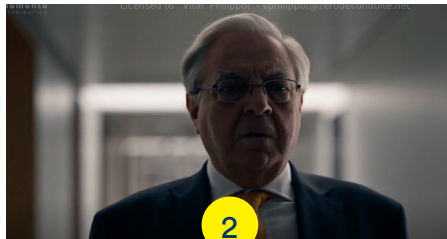
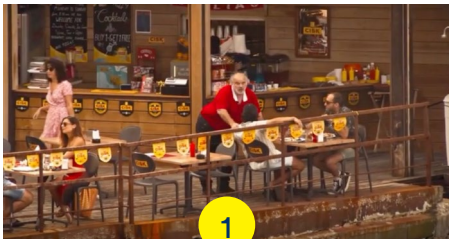
Question bonus : parmi ces 6 films, quel est l'intrus ?

2/ Choisissez un lanceur d’alerte (parmi ceux cités plus haut ou pas) et remplissez le tableau suivant. Vous pouvez présenter le lanceur d’alerte à la classe au cours d’un exposé oral.

Nom		Nationalité	
Profession		Année des révélations	
Quels faits a-t-il/elle dénoncés ?			
Quelles ont été les conséquences des révélations du/de la lanceur/se d’alerte ?			

ACTIVITÉ 4 ÉDUCATION À L'IMAGE : METTRE EN SCÈNE L'EUROPE ET SES INSTITUTIONS

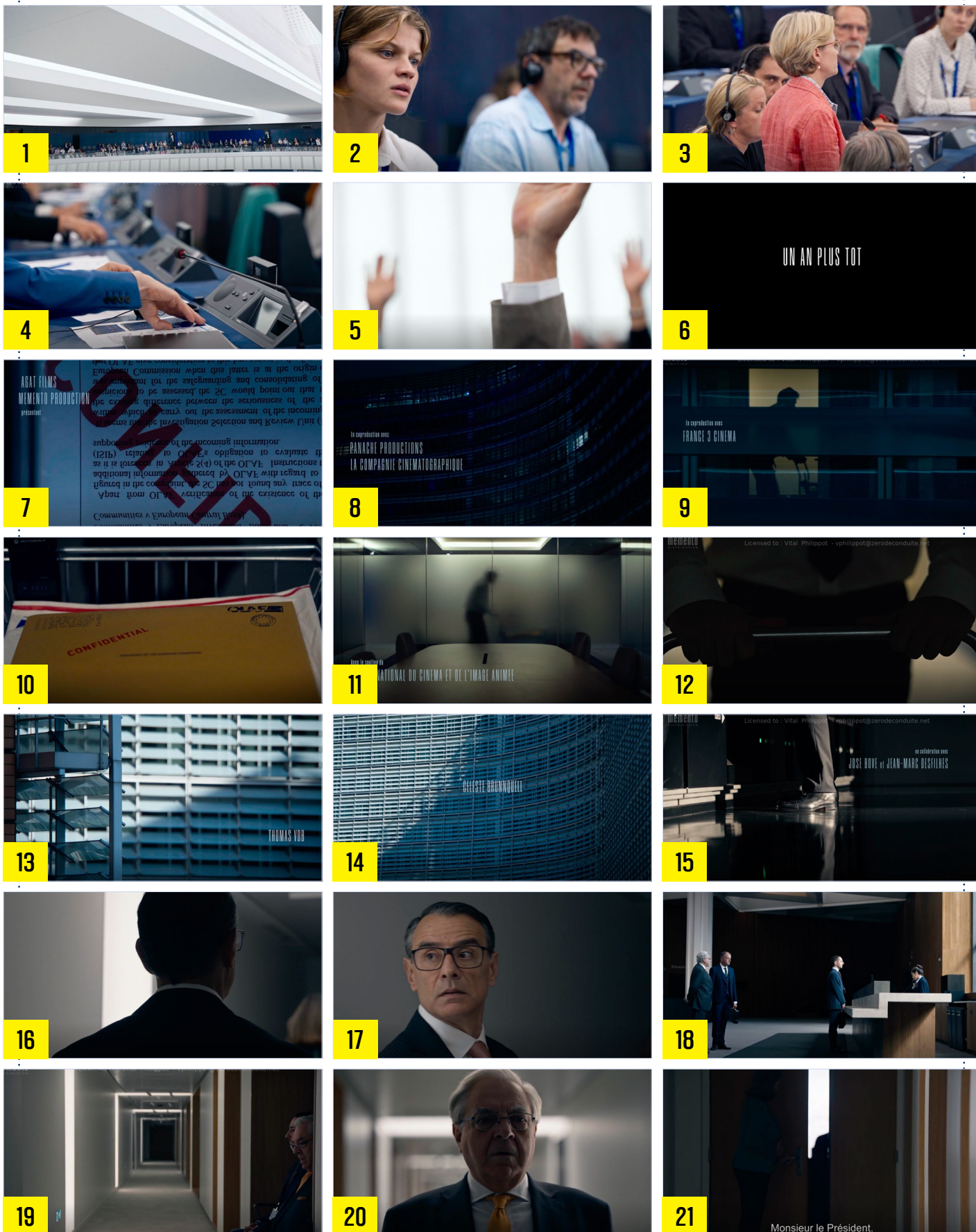
1/ *Une affaire de principe* est l'adaptation à l'écran d'un essai de José Bové où il raconte les faits marquants de son mandat européen. Associez les photogrammes aux extraits correspondants dans le livre. Qu'est-ce que le cinéma apporte qui ne se trouve pas dans le livre ?



Extrait	Image	Qu'est-ce que le cinéma apporte de singulier qui ne se trouverait pas dans le livre ?
« Le lendemain, je n'en sais guère plus, sauf que se confirme le côté expéditif de l'affaire. John Dalli est entré en commissaire dans le bureau du président Barroso pour un « entretien privé » et en est ressorti une demi-heure plus tard démis ou démissionnaire. »		
« Gayle Kimberley et Silvio Zammit, tous deux maltais, ont contacté John Dalli, c'est un fait établi. La main sur le cœur, ils vont assurer qu'ils ont passé un marché avec lui : 60 millions d'euros pour modifier la directive Tabac dans le sens des intérêts de Swedish Match. »		
« Nous voilà devenus un peu investigateurs, sans perdre de vue, que ce qui nous anime, c'est briser l'opacité de la Commission et non pas faire le travail des policiers à leur place. »		

2/ En vous appuyant sur votre souvenir du film et le document 7 (photogrammes), expliquez par quels procédés de mise en scène la séquence d'ouverture introduit le thème du film et nous plonge dans l'ambiance voulue par le réalisateur Antoine Raimbaut.

DOCUMENT 7 SÉQUENCE D'OUVERTURE DU FILM



3/ Antoine Rimbault explique qu'il a voulu faire avec *Une affaire de principe* un « thriller de bureau ». En vous appuyant sur la définition du thriller, expliquez en quoi cette expression est paradoxale. Relevez dans le tableau suivant les éléments du film qui correspondent à chaque partie de l'expression.

LE THRILLER : DÉFINITION

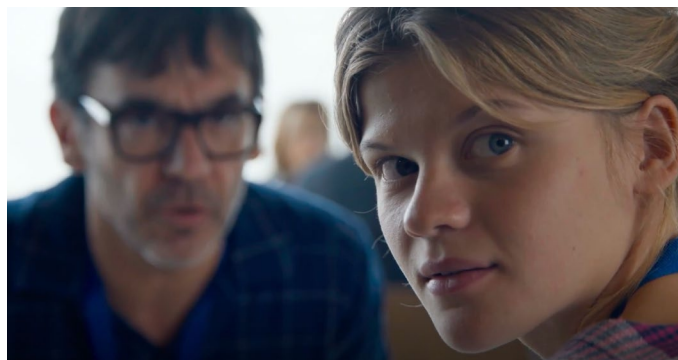
Le thriller (anglicisme, de l'anglais *to thrill* : « faire frémir ») est un genre artistique utilisant le suspense ou la tension narrative pour provoquer chez le lecteur ou le spectateur une excitation ou une appréhension et le tenir en haleine jusqu'au dénouement de l'intrigue.

Source : Wikipedia

Un thriller...	de bureau

4/ Dans le dossier de presse du film, José Bové explique : « Le Parlement européen est élu à la proportionnelle intégrale : personne ne peut être majoritaire. Donc il faut sans cesse construire des majorités, c'est l'art permanent du compromis. »

En quoi la scène du réfectoire représentée ci-dessous constitue-t-elle une représentation à la fois originale et pertinente du fonctionnement du Parlement européen ?



ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

LA PRÉVENTION DU TABAC CHEZ LES JEUNES

Boîte à outils

En vous appuyant sur le visionnage des témoignages proposées par le site reseau-canope, les liens proposés et des extraits de citations du film, évoquez les raisons de la consommation de tabac chez les jeunes et leurs conséquences:

<https://www.reseau-canope.fr/corpus/video/fumer-ou-pas-28.html>

En vous appuyant sur des extraits du film, le dossier pédagogique et/ou vos recherches :

- indiquez le rôle joué par les lobbies anti-tabac au sein de l'UE,
- évoquez les effets du vote de la directive anti-tabac du 8 octobre 2013 et sa transposition dans le droit national,
- soulignez les effets des campagnes de prévention en France pour limiter l'usage du tabac chez les jeunes :

o <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/articles/quelles-sont-les-dispositions-de-lutte-contre-le-tabagisme-en-france>

o <https://cnct.fr/nos-actions/preserver-les-jeunes/>

o <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/lutte-contre-le-tabagisme>

o https://www.francetvinfo.fr/sante/drogue-addictions/lutte-contre-le-tabagisme/les-lobbies-du-tabac-sont-les-vainqueurs-denonce-un-tabacologue-apres-la-suppression-de-la-limite-d-une-cartouche-de-cigarettes-achete-e-dans-un-pays-de-l-unioeuropeenne_6457340.html

Verbatim du film sur les dangers du tabac

« Chaque année en Europe, 700 000 personnes meurent des effets du tabac. Huit millions dans le monde. Cette directive détermine dans quelle mesure nous voulons protéger nos jeunes. Ce fut un long chemin pour en arriver là. »

« Le tabagisme avant 15 ans, c'est 90 % de chances de rester accro et de mourir d'un cancer. »

« Dédier 75 % du packaging aux messages de santé, c'est la mort du marketing. L'industrie du tabac aurait perdu des milliards mais combien de vies sauvées ? »

« A long terme, on visait le paquet neutre. Sans aucun logo. »

ÉLÉMENTS DE CORRECTION

**VOUS ÊTES ENSEIGNANT·E ?
RETROUVEZ LES CORRIGÉS
DE CE DOSSIER SUR LE SITE**

WWW.ZERODECONDUITE.NET

**INSCRIPTION GRATUITE,
RAPIDE ET SANS ENGAGEMENT.**

PROJECTIONS SCOLAIRES

Le film *Une affaire de principe* est disponible pour des projections scolaires à la demande dans tous les cinémas.

Les séances sont éligibles à la part collective du Pass Culture, via l'application Adage.

Vous pouvez contacter directement votre cinéma de proximité.
Pour tout renseignement : contact@zerodeconduite.net

Crédits du dossier

Dossier conçu par Zérodeconduite.net en partenariat avec Memento Distribution

Rédacteurs : Hubert Strouk et Vital Philippot

L'entretien avec Antoine Raimbault et les citations d'Antoine Raimbault et José Bové sont extraites du dossier de presse du film © Memento.

